

COMMUNIQUE DE PRESSE

Situation de la maternité de la Polyclinique Le Languedoc à Narbonne

L'ARS a été informée le 5 septembre 2019 de l'intention du groupe ELSAN de cesser ses activités d'obstétrique sur le site de la Polyclinique du Languedoc à Narbonne, alors que l'instruction du dossier de demande de renouvellement de l'autorisation de maternité de la Polyclinique du Languedoc était en cours, suite au dépôt d'un dossier par cette dernière en août 2019.

Un projet de rapprochement des maternités des deux établissements de santé implantés sur la ville de Narbonne est envisagé depuis plus de 10 ans : il figurait déjà dans les schémas régionaux d'organisation des soins (SROS) I et II de la région Languedoc-Roussillon). Le Projet régional de santé (PRS) 2018-2023 prévoit deux options pour ces activités de maternité sur le territoire : soit le maintien de deux autorisations, soit la possibilité d'un regroupement des deux maternités de niveau 1 sous une seule autorisation. Le PRS n'impose ainsi aucune fermeture.

Dans une approche graduée des parcours des femmes enceintes, une maternité de niveau III de référence se situe sur le Centre Hospitalier de Perpignan et le CHU de Montpellier.

Pour mémoire le Centre Hospitalier de Narbonne a réalisé en 2018 un peu plus de 800 accouchements et la Polyclinique du Languedoc a réalisé 480 accouchements.

Informée par le groupe ELSAN des difficultés rencontrées par la Polyclinique Le Languedoc en matière de ressources médicales, l'ARS Occitanie a encouragé ces derniers mois les deux établissements à travailler à un scénario de regroupement des maternités. La dernière rencontre entre les deux principaux acteurs date du mois de juin.

Dans ce contexte, l'ARS prend acte de l'annonce par le groupe ELSAN de son souhait de renoncement à l'exercice de cette activité de soins, qui continuera à trouver, en termes de santé publique, une réponse de qualité sur le bassin narbonnais, assurée par le Centre Hospitalier de Narbonne. L'ARS veillera au respect de la continuité de la prise en charge coordonnée, organisée par la polyclinique, pour chaque femme enceinte actuellement suivies par celle-ci dans le respect de leur projet de naissance. L'ARS veillera par ailleurs au maintien d'une offre de maternité de qualité répondant au besoin de la population du narbonnais et accompagnera le possible renforcement du niveau de la maternité hospitalière au vu des activités constatées dans les mois à venir.